

Avis voté en plénière le 9 novembre 2011

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de la CGT-FO

La mobilité qu'elle soit réelle ou virtuelle, sociale ou professionnelle, géographique ou culturelle, est au cœur du mode de vie contemporain. Un sujet essentiel pour les jeunes qui n'en demeure pas moins complexe et vaste. Un constat qui a conduit la section, non sans difficultés, à ne pas traiter toutes les différentes perspectives de cette mobilité comme le suggérait la saisine du Premier ministre.

Néanmoins pour FO cet avis offre l'occasion de défendre une mobilité qui soit vécue comme un droit fondamental dont on ne saurait se priver. Une mobilité qui résulte de choix volontaires et construits et qui s'accompagne de protections suffisantes et adaptées, pour être un atout majeur dans la vie sociale et professionnelle des jeunes. Or la mobilité des jeunes est encore entravée par des obstacles sociaux et financiers qui frappent plus durement les milieux les plus défavorisés.

Ainsi, la mobilité est d'abord une capacité directement liée à la situation sociale et économique. FO rappelle que près d'un français sur deux ne part pas en vacances privant de nombreux jeunes d'une mobilité vitale pour leur bien-être.

La mobilité des jeunes soulève donc en premier lieu l'enjeu de la résorption des inégalités.

Avec la formation et la santé, les difficultés d'accès au logement et aux transports dressent des barrières sur le chemin de l'emploi. Aussi FO souscrit à la recommandation de l'avis pour que le logement des jeunes fasse l'objet d'une réflexion nationale et appuie pleinement les préconisations pour le financement du permis de conduire et de l'accès aux transports collectifs

Elle juge également pertinente les propositions en faveur d'une meilleure information sur les programmes de mobilité existants, d'une simplification des procédures et de la création d'un fonds mutualisé d'aide par l'élargissement et la diversification des sources de financement. La mise en place d'un réseau de plateformes territoriales, autour de guichets uniques serait de nature à faciliter l'accès de tous aux opportunités de projets de mobilité et à l'attribution des aides associées.

Valeur ajoutée d'un parcours de formation, la mobilité ne saurait toutefois constituer à elle seule un outil d'insertion à part entière. La lutte contre la précarisation et le renforcement des politiques en faveur de l'emploi des jeunes revêtent un caractère d'urgence. Sur ce point, FO regrette que l'avis ne préconise pas l'émergence d'un cadre juridique plus contraignant pour prévenir les emplois précaires et l'exploitation dont les jeunes stagiaires sont encore trop souvent les victimes.

Convaincue que la découverte d'autres activités et d'autres lieux enrichit les apprentissages et favorise l'acquisition de connaissances et de compétences, FO considère essentiel de promouvoir au-delà des expériences de formation de type Erasmus des dispositifs tels que les classes de découvertes, les voyages scolaires et les dispositifs de courts séjours. Elle appuie également la préconisation du rapporteur pour un effort conséquent en faveur de l'apprentissage des langues. Autant d'ambitions qui ne doivent pas souffrir de la rigueur budgétaire et des coupes drastiques dans les dépenses publiques.

Enfin, la mobilité nécessite d'intégrer les problématiques territoriales pour éviter qu'elles ne conduisent à de véritables « casse-tête » pour les jeunes en insertion. Un enjeu qui vise à faire que certains territoires ne soient plus considérés comme des réservoirs de mobilités extérieures et d'autres comme des zones d'exclusion sociale. Aussi la mobilité doit être complétée par l'accessibilité. L'accessibilité aux services publics, aux dispositifs de formation et de culture, aux moyens de transport pour qu'à l'appui de projets de développements économiques locaux durables la mobilité puisse jouer en faveur des jeunes et des territoires et participe ainsi au renforcement du maillage de l'espace républicain.

En conclusion et malgré les réserves formulées, le groupe FO a voté l'avis.